

Date de la convocation portant l'ordre du jour : 13 décembre 2022
Date de l'affichage du présent procès-verbal : 23 décembre 2022

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à vingt heures - s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. Philippe BOUQUET, en présence de :

commune	CC	NOM PRENOM	DELEGUE	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e)): A Excusé(e) : E			
					P	Po	A	E
ADAM-LES-PASSAVANT	CCDB	DELEUZE Ghislaine	DELEGUE	T			X	
	CCDB	BOURRIOT Philippe	DELEGUE	S				
ADAM-LES-VERCEL	CCPHD	ROSETTO Serge	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	AMIOT Pierre-Marie	DELEGUE	S				
AISSEY	CCDB	VIEILLE Patrice	DELEGUE	T		X		
	CCDB	CRETIN Cyril	DELEGUE	S				
AUBONNE	CCM	COMBÉ Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCM	HUERTAS Emilie	DELEGUE	S				
AVOUDREY	CCPHD	DISTEL Gilbert	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	LEMAIRE Dorian	DELEGUE	S				
	CCPHD	CANASI François	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	GIRARDET Jean-François	DELEGUE	S				
BARTHERANS	CCLL	KOUZMINE Régis	DELEGUE	T				
	CCLL	LESPIRIT Odile	DELEGUE	S				X
BELMONT	CCPHD	MOONENS Robert	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CONVERSET Philippe	DELEGUE	S				
BOUCLANS (Vauchamps)	CCPHD	HIRTZEL Martial	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ISABEY Jean-Marie	DELEGUE	S				
	CCPHD	MICHEL Gino	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	POMMEY Oriane	DELEGUE	S				
	CCPHD		DELEGUE	T				
BREMONDANS	CCPHD	GIRARDET Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	JEUNE DOMINIQUE	DELEGUE	S				
BRETIGNEY-NOTRE-DAME	CCDB	BOILLOT Jean-Paul	DELEGUE	T	X			
	CCDB	CHAILLET Christophe	DELEGUE	S				
CESSEY	CCLL	TELES Patrick	DELEGUE	T			X	
	CCLL	DAVID Gilles	DELEGUE	S				
CHAMPLIVE	CCDB	CLEMENT Marcel	DELEGUE	T	X			
	CCDB	VERDIER François	DELEGUE	S				
CHARNAY	CCLL	PETITLAURENT Anne-Marie	DELEGUE	T	X			
	CCLL	ROY Richard	DELEGUE	S				
CHAUX-LES-PASSAVANT	CCPHD	TOURNOUX Dominique	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PHILIPPE André	DELEGUE	S				
CHEVIGNEY-LES-VERCEL	CCPHD	JEUNOT Alain	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	VANNIER Frédéric	DELEGUE	S				
CLERON	CCLL	GALLI Rudy	DELEGUE	T	X			
	CCLL	CLERC Jean-marie	DELEGUE	S				
CONSOLATION-MAISONNETTES	CCPHD	JOLY Jean-Claude	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	RIPPES Vincent	DELEGUE	S				
COTEBRUNE	CCDB	BARRAND Donat	DELEGUE	T	X			
	CCDB	BUSSIÈRE Jean-Baptiste	DELEGUE	S				
COURCELLES	CCLL	GUILLERMOZ Carole	DELEGUE	T			X	
	CCLL	LEMONNIER Laurent	DELEGUE	S				
COURTETAÏN-ET-SALANS	CCPHD	ANDRE Sébastien	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	VUILLEMIN Samuel	DELEGUE	S				
DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS	CCDB	TOURNERET Maurice	DELEGUE	T				X
	CCDB	MULLER Frédérique	DELEGUE	S				
DOMPREL	CCPHD	GUYON Christophe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOREL Michel	DELEGUE	S				
DURNES	CCLL	PESEUX Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCLL	CUENOT Dominique	DELEGUE	S				
ECHEVANNES	CCLL	DREZET Jean-Marie	DELEGUE	T	X			
	CCLL	BOULARD Elisabeth	DELEGUE	S				
EPENOUSE	CCPHD	BARBIER Jean-Paul	DELEGUE	T				X
	CCPHD	GIRARDET Clément	DELEGUE	S				

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e)): A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
EPEUGNEY	CCLL	AYMONIN Guillaume	DELEGUE	T			X
	CCLL	DEAU Nicolas	DELEGUE	S			
	CCLL	TAUVERON Romuald	DELEGUE	T			X
	CCLL	MARTIN David	DELEGUE	S			
ETALANS	CCPHD	VIENNET Jean-Louis	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	TALLANDIER Damien	DELEGUE	S			
	CCPHD	LENGLET Michel	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	WOILLARD Jocelyne	DELEGUE	S			
	CCPHD	BORNE Jean-Luc	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	POUYET Marie-José	DELEGUE	S			
	CCPHD	PESEUX Alain	DELEGUE	T	X		
ETRAY	CCPHD	HANRIOT Catherine	DELEGUE	T			X
	CCPHD	BICHET Franck	DELEGUE	S			
EYSSON	CCPHD	SAMSON Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOUHELIER Anne	DELEGUE	S			
FALLERANS	CCPHD	BOLARD Christian	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CLERC Stéphane	DELEGUE	S			
FLANGEBOUCHE	CCPHD	PUSARD David	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MYOTTE-DUQUET William	DELEGUE	S			
	CCPHD	FAIVRE Laurence	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PEPIOT Jean-Yves	DELEGUE	S			
GERMEFONTAINE	CCPHD	FAIVRE François	DELEGUE	T			X
	CCPHD	RAMPANT Christian	DELEGUE	S			
GLAMONDANS	CCDB	RUEFF Christian	DELEGUE	T			X
	CCDB	PETIT Stéphane	DELEGUE	S			
GONSANS	CCPHD	VITALI Pascal	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PANIER Aurélien	DELEGUE	S			
	CCPHD	KOVASIC Hervé	DELEGUE	T			X
	CCPHD	BANOS Sylvain	DELEGUE	S			
GOUX-SOUS-LANDET	CCLL	VUILLEMIN Martine	DELEGUE	T			
	CCLL	GODIN Renaud	DELEGUE	S		X	
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	CCPHD	LOCATELLI Pascal	DELEGUE	T			X
	CCPHD	BERTIN Damien	DELEGUE	S			
GUYANS-DURNES	CCPHD	DEVILLERS Frédéric	DELEGUE	T			X
	CCPHD	ROUSSEL Emmanuel	DELEGUE	S			
GUYANS-VENNES	CCPHD	GUERARD Eddy	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOISSEIN Patrick	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Gilles	DELEGUE	T			X
LAVANS-VUILLAFANS	CCLL	MAGNIN-FEYSOT Pierre	DELEGUE	S			
	CCLL	ANGIOLINI Pascale	DELEGUE	T	X		
LAVIRON	CCLL	LOIZON Béatrix	DELEGUE	S			
	CCPHD	TROUILLOT Michel	DELEGUE	T	X		
LES MONTS RONDS	CCPHD	DEVILLERS Emmanuel	DELEGUE	S			
	CCLL	ROBERT Marie-Christine	DELEGUE	T	X		
LES PREMIERS SAPINS	CCLL	MORIS Christine	DELEGUE	S			
	CCLL	SAUGET Denis	DELEGUE	T			X
	CCLL	PARROD René	DELEGUE	S			
	CCPHD	DEFONTAINE Thierry	DELEGUE	T	X		
LES PREMIERS SAPINS	CCPHD	COINTET Alexandre	DELEGUE	S			
	CCPHD	COULOT PIERRE	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CACHOD Didier	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Nicolas	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PARIS Mélanie	DELEGUE	S			
	CCPHD	DELACHAUX Alice	DELEGUE	T	X		
L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	CCPHD	CHANEZ Marie-Madeleine	DELEGUE	S			
	CCLL	BEPOIX Gérald	DELEGUE	T			X
	CCLL	TROUILLOT Raphaëlle	DELEGUE	S			
	CCLL	NOVOT Eugénio	DELEGUE	T			X
LODS	CCLL	KOLLY Benoît	DELEGUE	S			
	CCLL	RENAUD Michel	DELEGUE	T	X		
LONGECHAUX	CCLL	PICHETTI Christian	DELEGUE	S			
	CCPHD	TATTU Yannis	DELEGUE	T	X		
LONGEMAISSON	CCPHD	DETOUILLON Jimmy	DELEGUE	S			
	CCPHD	BRISEBARD Claude	DELEGUE	T	X		
LONGEMAISSON	CCPHD	GARDAVAUD Vincent	DELEGUE	S			

commune	CC	NOM PRENOM	DELEGUE	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e)): A Excusé(e) : E			
					P	Po	A	E
MAGNY-CHATELARD	CCPHD	JUIF Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	COLIN Jérémy	DELEGUE	S				
MALBRANS	CCLL	BOUQUET Philippe	DELEGUE	T	X			
	CCLL	COQUET Patrice	DELEGUE	S				
MONTIVERNAGE	CCDB	PAHIN-MOUROT Gérard	DELEGUE	T			X	
	CCDB		DELEGUE					
MONTROND-LE-CHATEAU	CCLL	LOPES Guillaume	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LIDOINE Xavier	DELEGUE	S				
	CCLL	PERRIN Pascal	DELEGUE	T			X	
	CCLL	GIRARDET Fabienne	DELEGUE	S				
NAISEY-LES-GRANGES	CCPHD	LIMACHER Eric	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CARLOT Adeline	DELEGUE	S				
	CCPHD	VUILLEMIN Philippe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	RUBRECHT Christophe	DELEGUE	S				
ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	GIRARDIN Fabrice	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	JACCOTTEY-MYOTTE Karine	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHABERT Gérald	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	TASSETTI Marina	DELEGUE	S				
	CCPHD	BARTH André	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CLERC Elise	DELEGUE	S				
	CCPHD	PRILLARD Julien	DELEGUE	T				
	CCPHD	BOILLLOT Nathalie	DELEGUE	S	X			
ORNANS	CCLL	JOUVIN Christophe	DELEGUE	T	X			
	CCLL	COLLINET Franck	DELEGUE	S				
	CCLL	BELPOIS Jean-Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LAITHIER Sébastien	DELEGUE	S	X			
	CCLL	SERVANT Thibaut	DELEGUE	T		X		
	CCLL	PIERRET Boris	DELEGUE	S				
	CCLL	BOURNEZ Estelle	DELEGUE	T				
	CCLL	FESSELIER Catherine	DELEGUE	S				
ORSANS	CCPHD	JEANNINGROS Guillaume	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	TROUILLOT Julien	DELEGUE	S				
OSSE	CCDB	PIQUARD Charles	DELEGUE	T	X			
	CCDB	CHOPARD Charley	DELEGUE	S				
PALANTINE	CCLL	LASSEUBE Eric	DELEGUE	T			X	
	CCLL	FRANCHINI Jérôme	DELEGUE	S				
PASSAVANT	CCDB	CANTIN Benoît	DELEGUE	T			X	
	CCDB	COPPOLA Sylvain	DELEGUE	S				
PASSONFONTAINE	CCPHD	FAIVRE Anthony	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	POURCELOT Thomas	DELEGUE	S				
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	GUINCHARD Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PRIEUR Daniel	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRIAUX François	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CUCHEROUSET François	DELEGUE	S				
	CCPHD	BULAS José	DELEGUE	T	X			
ROUHE	CCLL	CHASSOT Bernard	DELEGUE	T	X			
	CCLL	ROUSSEL Cyril	DELEGUE	S				
RUREY	CCLL	MONNIER Alain	DELEGUE	T			X	
	CCLL	CHASSOT Laurent	DELEGUE	S				
SAINT-GORGON-MAIN	CCM	PRETRE Béatrice	DELEGUE	T	X			
	CCM	CAILLOUX Charly	DELEGUE	S				
SAINT-JUAN	CCDB	PERGAUD Didier	DELEGUE	T			X	
	CCDB	CAILLOT Adrien	DELEGUE	S				
SAULES	CCLL	DAUDEY Louis	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DELIOT Emmanuel	DELEGUE	S				
SILLEY-BLEFOND	CCDB	COMTE Jean-Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCDB	MARRINER Nicos	DELEGUE	S				

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e)): A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
TARCENAY-FOUCHERANS	CCLL	VICAIRE Ghislain	DELEGUE	T		X		
	CCLL	LEFEBVRE Isabelle	DELEGUE	S				
	CCLL	HUMBERT David	DELEGUE	T		X		
	CCLL	DEMOLY Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	DARTEVEL Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	PRETOT Patrice	DELEGUE	S				
	CCLL	GROSHENRY Maxime	DELEGUE	T	X			
	CCLL	FAIVRE-PIERRET Christophe	DELEGUE	S				
TREPOT	CCLL	HENRIOT-COLIN Stéphane	DELEGUE	T	X			
	CCLL	PERROT Denis	DELEGUE	S	X			
	CCLL	PROST Pierre	DELEGUE	T				
	CCLL	TAILLARD Didier	DELEGUE	S				
VALDAHON	CCPHD	LE HIR Sylvie	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	DIGARD Rachel	DELEGUE	S				
	CCPHD	BENOIT Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	JOBERT Gaëlle	DELEGUE	S				
	CCPHD	DIRAND Bruno	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	LAPOIRE Bernard	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRENIN Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOULIN Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	PERROT Noël	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LOMBARD Colette	DELEGUE	S				
VENNES	CCPHD	VIENNET Marguerite	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LAURENCE Didier	DELEGUE	S				
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	CCPHD	FLEURY Daniel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ANDREY Stéphane	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHAUVET Jean	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ANDREY Sandra	DELEGUE	S				
	CCPHD	GOY Samuel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	KEMPF Sylvia	DELEGUE	S				
	CCPHD	GIRARDET Benoît	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	LETOUBLON Hervé	DELEGUE	S				
VERNIERFONTAINE	CCPHD	GUYOT Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BAILLY Jean-François	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	PERNIN Lionel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	SAUGE Antoine	DELEGUE	S				
TOTAL					65	10	26	8

Le Président, M. Philippe BOUQUET accueille et remercie les délégués présents, ainsi que la commune de Valdahon pour la mise à disposition de la salle de réunion.

M. le Président présente les excuses des délégués des communes de : Aissey (M. Patrice VIEILLE), Avoudrey (M. Gilbert DISTEL – M. François CANASI), Bartherans (Mme Odile LESPRIT), Courtetaïn-et-Salans (M. Sébastien ANDRE), Dammartin-les-Templiers (M. Maurice TOURNERET), Epenouse, Etalans (M. Jean-Louis VIENNET), Etray (Mme Catherine HANRIOT), Germéfontaine (M. François FAIVRE), Glamondans (M. Christian RUEFF), Goux-sous-Landet (Mme Martine VUILLEMIN- M. Renaud GODIN), Guyans-Durnes (M. Frédéric DEVILLERS), L'Hôpital-du-Grosbois (M. Eugenio NOVOT), Ornans (M. Thibaut SERVANT), Tarcenay-Foucherans (M. Ghislain VICAIRE – M. David HUMBERT), Vercel (M. Benoît GIRARDET)

Les délégués d'Epenouse n'ayant pu venir, M. Cédric SCHITTECATTE, Maire, les représente à cette séance mais n'a pas voix délibérative. La commune est excusée.

M. le Président remercie M. COCHET du cabinet KPMG de sa présence et précise qu'il interviendra pour le point 5.1. Il rappelle que le SIEHL a passé avec ce cabinet un contrat d'assistance à la gestion.

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2022**
- 2. Point le cas échéant sur les différentes commissions :**
 - 2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
 - 2.4 Commission « Contrôle Financier »
- 3. Etat d'avancement des interconnexions**
- 4. Marchés publics : Doublement du feeder : avenant n°1**
- 5. Finances/Budget :**
 - 5.1 Présentation des hypothèses de tarif cible : intervention du cabinet KPMG
 - 5.2 Débat d'orientations budgétaires 2023
 - 5.3 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- 6. Ressources Humaines :**
 - 6.1 Le rapport social unique 2021 : présentation du bilan social
 - 6.2 Maintien et suppression de poste : avancement de grade
- 7. Questions diverses**
 - Défense incendie : point sur le groupement de commandes du maché « contrôle des poteaux incendie » : résiliation
 - Calendrier

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président, rappelle que M. Charles PIQUARD a été élu secrétaire du Bureau syndical lors de l'installation du comité le 27 juillet 2020, il propose de le maintenir dans ses fonctions pour cette séance.

A l'unanimité, M. Charles PIQUARD est élu secrétaire de séance pour cette réunion de Comité Syndical.

Quorum : 109 délégués en exercice, le quorum est donc de 55 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 65 délégués sont présents. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de du Comité Syndical du 18 octobre 2022

❖ *M. le Président demande s'il y a des remarques.*

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des délégués, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. Point le cas échéant sur les différentes commissions

M. le Président donne la parole à chaque Vice-Président afin qu'il présente le travail effectué par chacune des commissions :

2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente rappelle que la commission travaille sur l'idée de promouvoir la qualité de l'eau auprès des écoles puis l'ensemble des usagers. Des contacts ont été pris avec le CPIE et les EPAGE.

A l'issue des rencontres prévues, un point sera présenté aux délégués.

Elle rappelle le site internet du SIEHL et invite les délégués à le consulter.

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, elle les remercie de leur attention.

M. le Président remercie Mme la 1^{ère} Vice-Présidente et les membres de la Commission pour leur travail de qualité.

2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies » Compte rendu de la réunion trimestrielle

M. le 2^{ème} Vice-Président fait un compte rendu de la réunion du 8 décembre 2022 :

- Etat des renouvellements des compteurs de plus de 15 ans
 - Au 30 novembre 2022, il restait 233 compteurs de plus de quinze ans à remplacer par Gaz et Eaux.
 - 1 572 compteurs ont été remplacés depuis le 1^{er} janvier 2022 sur le périmètre du SIEHL
 - 228 compteurs de 2007 rentreront dans le parc des compteurs de plus de quinze ans en janvier 2023.

- Etat sur le renouvellement des branchements (renouvellement de 253 branchements par an)
Ce sont 247 branchements qui ont été renouvelés en 2022 (au 19/12), dont 40 % pour fuites sur le SIEHL.

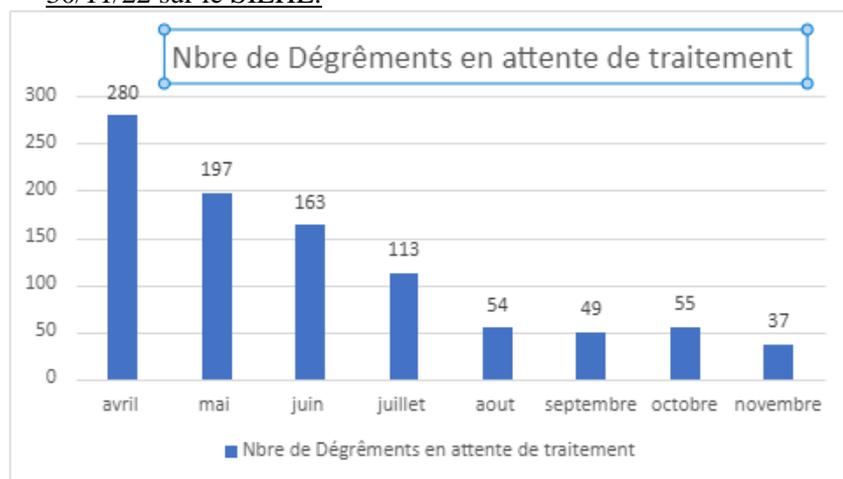
- Information sur les contentieux et gros impayés. (Eau/assainissement)

Les dossiers de contentieux ou impayés supérieurs à 5 000 € ont été présentés.

	5/05/2022	08/09/2022	08/12/2022
Montant	98 185.31€	53 692.67€	80 058€

Ceux-ci représentent 80 058€ soit une hausse depuis la dernière réunion trimestrielle (53 692.67€). Il a été demandé qu'en cas d'impayés importants de particuliers, le SIEHL soit informé pour faire une information auprès des communes concernées et des CCAS.

- Délais importants de traitement des dégrèvements : état des demandes de dégrèvements au 30/11/22 sur le SIEHL.



En novembre, 37 dossiers sont en cours de traitement, dont 34 qui sont arrivés au 4^{ème} trimestre. Le stock a donc été résorbé.

- Un nouveau courrier accompagnera les réponses aux abonnés pour expliquer le calcul du dégrèvement.
 - Le Président a demandé avec insistance que les dossiers obtiennent des réponses personnalisées
- Travaux et études engagés
 - Télégestion et report d'index (attribué à Gaz et Eaux) : Bilan - fin du marché au 31 décembre 2022 : 79 sites équipés et 20 complétés sur 3 ans pour un montant total de : 187 867,19 €HT
 - Remplacement des échelles et gardes corps (environ 81 échelles et 35 gardes-corps sur 3 ans) : 48 sites ont été équipés - 34 sites vont être programmés sur 2023

- Substitution du bioxyde de chlore : depuis la réunion, le marché de travaux a été mis en consultation pour des candidatures attendues au 27 janvier 2023.
 - Portes amiantées réservoirs : un inventaire a été réalisé pour lister les portes dans les ouvrages du SIEHL. Certaines sont à évacuer, d'autres sont à remplacer. Le SIEHL va demander des devis pour l'évacuation des déchets d'amiante à une entreprise spécialisée.
- RGPD : le SIEHL a envoyé une demande du fichier abonnés à Gaz et Eaux. Une rencontre avec le Délégué à la Protection des Données du SIEHL (M. Jourdin -AD@T) et les services de Gaz et Eaux aura lieu en janvier.

- Augmentation des Dépenses d'énergie : prévisionnel 2022 et 2023.

M. Larme a fait part de ses inquiétudes sur les estimations de dépenses énergétiques liées au contrat.

Pour 2022, les estimations sont déjà alarmantes (+ 150 %) et pour 2023, elles pourraient tripler.

En comparaison, l'actualisation du contrat ne permettrait pas de pallier cette augmentation et le déficit de Gaz et Eaux sur les dépenses d'énergie serait de l'ordre de 1 229 000€ en 2023.

Des courriers sont en cours de rédaction pour alerter les législateurs, ...

Au niveau des craintes de délestages, M. Larme insiste sur le fait que Gaz et Eaux ne dispose pas de moyens de dépannages. Une préparation est faite au niveau des services pour anticiper ces éventuelles coupures (vérifications des onduleurs, analyse par sites, préparation de l'information des populations quand cela sera possible).

- Possibilités de diversification des sources d'énergie sur les sites du SIEHL : photovoltaïque, etc.

Le SIEHL souhaite engager une réflexion sur des possibilités de mettre en place des énergies alternatives sur ses sites (usines, réservoirs, surpresseurs).

Un partenariat avec l'exploitant est nécessaire pour lister les caractéristiques techniques des sites.

Différentes techniques sont évoquées : photovoltaïque, turbine, Pompe à chaleur eau/eau.

- Protection captage Nahin : arrêté de DUP reçu en octobre 2022 et mise en œuvre des travaux, selon les prescriptions suivantes et dans un délai de 18 mois :
 - La parcelle sera clôturée et fermée à clef, aucune activité autre que celles consacrées au service de l'eau ne sera tolérée, elle sera régulièrement entretenue.
 - Le captage devra être équipé d'un capot type « Foug ».
 - L'ouvrage est à améliorer par la mise en place d'un regard entre l'ouvrage et le réservoir, il recevra :
 - un compartiment décantation,
 - une chambre des vannes comprenant : un trop-plein, une vidange avec vanne et une canalisation avec vanne en direction du réservoir.
 - Enfin, un dispositif sera mis en place qui permettra de détourner les eaux vers le trop-plein lorsque le réservoir est plein.

M. le 2^{ème} Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

M. le Président précise qu'un courrier, pour alerter le Préfet des problèmes qu'engendrent les délestages annoncés, est en cours de rédaction.

M. le Président remercie M. le 2^{ème} Vice-Président, les membres de la Commission et Mme Cécile PERNIN, technicienne du syndicat pour le travail effectué.

2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

M. le 3^{ème} Vice-Président présente un point sur les travaux en cours

➤ **TRAVAUX AEP EN COURS :**

GROUPEMENTS DE COMMANDES 2022 (eau / assainissement)

- **Etray** : Chemin neuf

MOE SIEHL	-
Entreprise PELLEGRINI	113 695.58€
total	113 695.58€

- **Les Premiers Sapins (Nods)** : rue de la scierie

MOE BEJ (pris en charge par la commune)	-
Entreprise BOUCARD TP	50 335.00€
total	50 335.00€

➤ **TRAVAUX AEP A DEMARRER :**

FORAGE

- **Lods** : réalisation d'un 2nd forage (Prospection de nouvelles ressources)

MOE REILE	5 000.00€
Entreprise FORASUD	106 111.00€
total	111 111.00€

La réalisation de ces travaux dépend de la production de La Tuffière.

GROUPEMENTS DE COMMANDES 2022 (eau / assainissement)

- **Pierrefontaine-Les-Varans** : Rues de la pépinière et de Belmont

MOE JDBE	5 020.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	123 109.40€
total	128 129.40€

En attente de la CCPHD pour démarrer les travaux.

FEEDER

Ces travaux sont en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), des études d'impact doivent être réalisées préalablement au démarrage de l'opération.

- **Eysson-Moulin de Creuse** :

MOE ANDRE	8 714.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	599 270.30€
total	607 984.30€

- **Eysson-Epenouse** :

MOE ANDRE	8 161.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	183 620.00€
total	191 781.00€

AEP 2022 – CONSULTATION N°3

La commission MAPA qui s'est réunie ce jour à proposer les attributions suivantes :

- **Montrond-le-Château**

MOE ANDRE	6 885.00€
Entreprise TP MOUROT	118 042.00€
total	124 927.00€

- **Côtebrune** :

MOE ANDRE	8 145.00€
Entreprise CUENOT et Fils	155 447.00€
total	163 592.00€

- **Dompnel:**

MOE ANDRE	13 943.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	263 778.70€
total	277 721.70€

Le Président ayant une délégation pour des marchés inférieurs à 600 000€. Il est autorisé à signer les actes d'engagements des opérations présentées.

M. le 3^{ème} Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

M. le Président remercie M. le 3^{ème} Vice-Président, les membres de la Commission et M. Matthieu CAPRANI, technicien du syndicat pour la préparation des marchés, leur suivi et leur évaluation ainsi que les propositions faites pour l'entretien et le renouvellement du patrimoine du syndicat.

2.4 Commission « Contrôle Financier »

M. le 4^{ème} Vice-Président fait un point sur le contrôle financier du délégataire.

Au vu des documents transmis, une rencontre est prévue en fin d'année avec le délégataire et le cabinet KPMG.

La commission se réunira en début d'année pour une restitution et une analyse de ces éléments.

M. le 4^{ème} Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

M. le Président remercie M. le 4^{ème} Vice-Président, les membres de la Commission et les agents du syndicat pour le travail réalisé.

3. Point sur les interconnexions

3.1 Avec le SIAEP des Combes (Fuans / Fournets-Luisans / les Combes)

M. le Président présente l'état d'avancement de ce dossier :

	Entreprise	Montant	Mandatés au 09/12/2022
LOT 1 : canalisation Orchamps-Vennes – Bâche de 600m ³	VERMOT	399 476.75€	84 712.00€
LOT 2 canalisation Bâche de 600m ³ - les loges	VERMOT	676 542.00€	505 957.35€
LOT 3 : canalisation – les loges -Réservoir du Grand Mont	CHOPARD LALLIER	539 192.00€	173 976.55€
LOT 4 : Génie Civil/Electromécanique	CLAUZEL/GAZ-ET- AUX /PELLEGRINI	749 937.00€	
MOE (TF + TO 1à 5)	Cabinet ANDRE	58 595.00€	37 605.63€
DIVERS : AAPC,SPS, divers,...			4 114.28€
total			806 365.81€

Subventions :

	Montant notifié	Perçues au 09/12/2022
Agence Eau	742 000€	371 000€
Département	625 000€	125 000€

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

3.2 Avec les communes de Landresse et d'Ouvans

M. le Président indique que les travaux sont terminés.

Il présente le coût de l'opération finale

	Total
Tronçon commun (LOT 1)	410 274.76 €
Tronçon Landresse (LOT 2)	162 864.33 €
Ecart Landresse (LOT 2)	43 165.85 €
Tronçon Ouvans (LOT 3)	422 612.57 €
Electro-mécanique maintien des sources (LOT 4)	154 224.00 €
TOTAL TRAVAUX	1 193 141.51 €
Frais de maîtrise d'œuvre	51 578.40 €
CSPS	3 120.00 €
Essais préalables à la réception	8 291.00 €
Divers et imprévus (AAPC – Analyses – SPS ...)	7 874.75 €
Indemnités récolte et servitude	4 214.26 €
TOTAL OPERATION HT	1 268 219.92 €
TOTAL subventions réellement perçues	790 539.00 €

Les derniers acomptes ont été demandés le 19 décembre 2022.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

4. MARCHES PUBLICS : Doublement du Feeder – avenant

221219-01

M. le Président donne la parole à M. le 3^{ème} Vice-Président.

Il rappelle que des travaux de doublement du feeder ont été suspendus. Il s'agit du Lot 2 : d'Echevannes aux réservoirs de Suchaux.

Il précise que le tracé d'instauration de la nouvelle canalisation a privilégié le passage sous domaine public, mais, a néanmoins nécessité de traverser des propriétés privées pour se conformer à des contraintes techniques ou d'optimisation des coûts de réalisation ou de fonctionnement (diminution des pertes de charges visant à réduire les puissances de pompage).

Plusieurs conventions de servitude de passage ont été négociées à l'amiable entre les propriétaires et le Syndicat.

Toutefois et malgré de nombreuses discussions visant à trouver un accord amiable, le SIEHL s'est heurté au refus de passage dans les parcelles privées d'un propriétaire.

Face à ce désaccord, les travaux ont dû être arrêtés et conformément à la délibération du Comité Syndical du 11 juillet 2019, M. le Président, à l'issue d'une ultime négociation, a sollicité l'instauration d'une servitude administrative d'utilité publique auprès de M. le Préfet du Doubs.

M. le Préfet, dans son arrêté du 30 juillet 2021, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'instauration d'une servitude d'utilité publique.

A l'issue de cette enquête et conformément aux conclusions du Commissaire-Enquêteur, une servitude d'utilité publique a été instaurée par arrêté préfectoral permettant l'installation de la nouvelle canalisation.

Le montant initial du marché avec l'entreprise VERMOT est de 587 794.25€ HT. Il présente aux délégués l'incidence financière de l'avenant :

	Montant € HT	Variation % du marché initial
Travaux supplémentaires		
Travaux supplémentaires	48 185,80	+ 8,20
Actualisation des travaux supplémentaires	481,86	+ 0,08
4.2 Modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues		
Révision des prix à compter de l'OS n° 5 (estimation sur indice de septembre 2022)	20 711,49	+ 3,52
Prix nouveaux	42 737,50	+ 7,48
Total avenant n°1	112 116,64	+ 19,07

M. le 3^{ème} Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, les délégués du Comité Syndical sont invités à valider cet avenant.

M. le Président précise qu'au terme d'une consultation des entreprises, le groupement d'entreprises VERMOT (mandataire) / TP MOUROT s'est vu attribuer la réalisation des travaux du lot n°2 par une décision du comité syndical du 19 décembre 2018 (délibération n°2018-12/01) pour un montant de 587 794.25€ HT.

Il rappelle que les travaux ont dû être interrompus.

Suite à l'instauration de la servitude d'utilité publique, les travaux peuvent reprendre. En conformité avec le plan de charge de l'entreprise et la période la moins impactante pour les travaux, un ordre de service de reprise des travaux au 16 janvier 2023 va être notifié.

- *Considérant la hausse de certaines matières premières constatées depuis la fin du premier trimestre 2021*
- *Considérant des prestations et travaux supplémentaires commandés à l'entreprise et réalisés lors de la première phase de travaux :*

M. le Président soumet l'avenant n°1 au Comité Syndical.

Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve, à l'unanimité (1 abstention) :

- *Approuve l'avenant N°1 détaillé ci-dessous :*

	Montant € HT	Variation % du marché initial
Travaux supplémentaires		
Travaux supplémentaires	48 185,80	+ 8,20
Actualisation des travaux supplémentaires	481,86	+ 0,08
Modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues		
Révision des prix à compter de l'OS n° 5 (estimation sur indice de septembre 2022)	20 711,49	+ 3,52
Prix nouveaux	42 737,50	+ 7,48
Total avenant n°1	112 116,64	+ 19,07

- *Autorise le Président à le signer,*
- *Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2022*

5. Finances/budget

5.1 Présentation des hypothèses de tarif cible : intervention du cabinet KPMG

M. le Président rappelle que le Schéma Directeur d’Alimentation en Eau potable validé par le comité syndical prescrit des investissements conséquents lissés sur 15 ans pour le SIEHL afin de maintenir ses équipements (canalisations et réservoirs).

En fonction des réflexions engagées en Exécutif, en Bureau et avec les agents de notre syndicat, le cabinet KPMG a préparé différentes hypothèses de tarif cible en évoquant plusieurs scénarii qui ont été présentés en réunions de Bureau.

Les évolutions projetées du tarif cible présentées en Bureau peuvent impliquer des scénarii de prix à 3.50 €, 4.00 € et 4.50€ TTC /m³ selon les investissements prévus jusqu’à 80 millions d’€ sur 15 ans (valeur 2021 et voir le tableau d’investissements présenté dans l’annexe 2 du ROB page 8), qui a été débattu en séance du 5 décembre 2022.

Les hypothèses et scénarii sont présentés par le cabinet KPMG en séance.

M. COCHET rappelle les éléments de départ :

- Le SIEHL va voir, d’ici 2025, son périmètre étendu notamment aux communes de Landresse et Ouvans ainsi qu’au SIE du Plateau des Combes (SIEPC).
- Le SIEHL a, par ailleurs, programmé des investissements à court terme (2023-2025) pour un montant global de l’ordre de 10,771 M€ HT (3,6 M€ HT/an).
- Dans ce contexte, les différents des tarifs cible simulés 2025 (pour une consommation de 120 m³) et présentés devant les délégués, sont respectivement de 3,5 € TTC/m³, 4,00 € TTC/m³ et 4,50 € TTC/m³ et des scénarios d’investissement induits (dont les investissements de renouvellement) sur la base du schéma directeur réalisé et d’une logique de stabilité de l’endettement existant à fin 2022 (complété des adhésions prévues d’ici le 1/01/2025)
- Les résultats des scénarios ne valent que par les hypothèses posées dont notamment la prévision de 18 000 abonnés et de 2 850 000 m³ à horizon 2025, les ventes d’eau en gros de 1 700 000 m³, continuité des achats d’eau au syndicat de Froidefontaine, une inflation moyenne de 6 à 7% par an d’ici 2025,

Il rappelle le plan pluriannuel d’investissement du schéma directeur, pour une moyenne de travaux de 5.2 M€ HT (valeur 2021, aujourd’hui ce serait de l’ordre de 6 à 6.2 M€ HT)

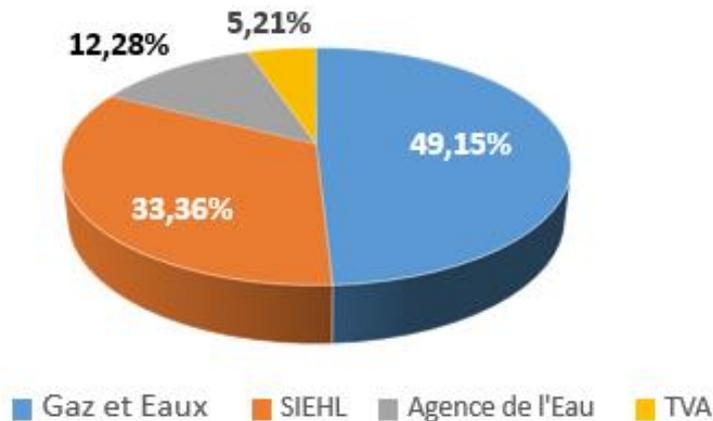
Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	
Réalisation	Court terme			Moyen terme					Long terme							
Amélioration du fonctionnement	830	830	830	1115	1115	1115	1115	1115	546	546	546	546	546	546	546	
Rendements	43	43	43	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	
Qualité de l'eau	100	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pérennisation du patrimoine	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	
Programme de renouvellement	4181	4181	4181	4275	4275	4275	4275	4275	4258	4258	4258	4258	4258	4258	4258	
Connaissance patrimoniale	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	
Total	5252	5252	5252	5656	5656	5656	5656	5656	5122							

Il détaille la facture d'eau 2022 selon les différents bénéficiaires :

	Gaz et Eaux	SIEHL	Redevance Agence eau	total
Part fixe (abonnement) HT	62,68	19,38		82,06
part variable (par m3) HT	0,8344	0,7594		1,5938
Redevance Agence de l'eau HT/m3			0,339	0,339
Total HT pour 120m3	162,81	110,51	40,68	314,00
TVA (5,5%)	8,95	6,08	2,24	17,27
Total TTC pour 120m3	171,76	116,59	42,92	331,27
Prix TTC/m3	1,4314	0,9716	0,3576	2,7606

Aujourd'hui, le prix de l'eau est de 2.7606 €TTC/m³ pour 120 m³ avec une part du SIEHL de 0.9716 € TTC/m³.

Il présente la structure du prix de l'eau des usagers du SIEHL au 01/01/2022



M. COCHET explique aux délégués le raisonnement qui a été appliqué dans ces hypothèses. Il est parti des tarifs cibles pour déterminer les investissements possibles du syndicat. Il précise que dans les 3 scénarios de coût TTC/m³ ont été intégrées en constantes l'actualisation des redevances de Gaz et Eaux (1,7535 € TTC/m³) et de l'Agence de l'Eau (0,40 € TTC/m³).

Scénario 1 : les investissements possibles pour un tarif de 3.50€ TTC/m³ pour 120 m³

	(HT)
Recettes Usagers	3,64 M€
Autofinancement	2,10 M€
Emprunt nouveau annuel (pour stabilité endettement)	0,70 M€
Subventions (taux de 20%)	0,70 M€
Capacité d'investissement annuelle (en valeur 2022) (dont taux de renouvellement de 1%)	3,5 M€ (3,0 M€)
Capacité d'investissement sur 15 ans (en valeur 2022)	52,5 M€

⇒ soit un taux de renouvellement de 1% et donc des canalisations changées tous les 100 ans.

Scénario 2 : les investissements possibles pour un tarif de 4.00€ TTC/m³ pour 120 m³

	(HT)
Recettes Usagers	5,92 M€
Autofinancement	3,40 M€
Emprunt nouveau annuel (pour stabilité endettement)	0,70 M€
Subventions (taux de 20%)	1,00 M€
Capacité d'investissement annuelle (en valeur 2022) (dont taux de renouvellement de 1,5%)	5,10 M€ (4,5 M€)
Capacité d'investissement sur 15 ans (en valeur 2022)	76,5 M€

⇒ soit un taux de renouvellement de 1.5% et donc des canalisations changées entre 60 et 70 ans.

Scénario 3 : les investissements possibles pour un tarif de 4.50€ TTC/m³ pour 120 m³

	(HT)
Recettes Usagers	6,10 M€
Autofinancement	4,70 M€
Emprunt nouveau annuel (pour stabilité endettement)	0,70 M€
Subventions (taux de 20%)	1,30 M€
Capacité d'investissement annuelle (en valeur 2022) (dont taux de renouvellement de 2%)	6,70 M€ (6,0 M€)
Capacité d'investissement sur 15 ans (en valeur 2022)	100,5 M€

⇒ soit un taux de renouvellement de 2% et donc des canalisations changées tous les 50 ans.

Il présente une vision synthétique :

(en € HT)	Part fixe SIEHL HT	Part Variable SIEHL HT	Facture HT SIEHL pour 120 m ³
1/01/2023	19,38 (17,54%)	0,7594	110,51
Scénario 3,50 €/m³ TTC pour 120 m³	66,20 (40% maximum)	1,0773	195,47
Scénario 4,00 €/m³ TTC pour 120 m³	88,95 (40% maximum)	1,0088	210,00
Scénario 4,50 €/m³ TTC pour 120 m³	111,70 (40% maximum)	1,2933	266,90

Cette synthèse présente la possibilité d'optimiser la part fixe du syndicat en tenant compte de la part du délégataire. Toutefois, il convient de respecter le plafonnement de la part fixe. C'est l'arrêté ministériel du 6 août 2007 qui définit les modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume consommé... Pour la facturation de l'eau aux abonnés des immeubles à usage principal d'habitation, le montant maximal de l'abonnement ne peut dépasser, par logement desservi sur une facture annuelle 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 m³, pour les communes rurales.

- ❖ *M. le Président précise que ces éléments sont présentés au Comité Syndical afin de permettre de prendre conscience des enjeux pour l'avenir. Pour rappel, le schéma directeur présente des travaux conséquents à réaliser.
Il s'agit, donc, pour notre Comité Syndical de prendre ses responsabilités pour préparer l'avenir, pas en tant qu'abonné mais en tant qu' élu.
Il précise également que les ventes d'eau en gros (VEG) doivent être rediscutées.*
- ❖ *M. Jean-Marie DREZET (Echevannes) se demande comment le syndicat a pu signer ce type de contrat (VEG) ?
M. le Président précise que certains contrats ont entre 10 et 30 ans, et qu'ils ont été signés dans un contexte bien différent d'aujourd'hui. Il rappelle que le SIEHL se veut avant tout solidaire, mais effectivement pas au détriment de communes qui ne veulent pas assumer une augmentation du prix de l'eau sur leur territoire et qui s'appuie sur le SIEHL en période de sécheresse, d'où la nécessité de rediscuter des ventes d'eau en gros.*
- ❖ *M. Nicolas VIPREY (Les Premiers Sapins) s'interroge sur la vétusté du réseau. Est-ce que le schéma directeur a pris en compte ces éléments ?
M. le Président rappelle que le schéma directeur validé en juin 2022 établit un programme de travaux pluriannuel, destiné à pérenniser l'alimentation en eau potable du SIEHL, sous ses aspects qualitatifs (turbidité, potabilité, ...), quantitatifs (amélioration du rendement de réseau, réduction des pertes, ...) et patrimoniaux. Le cabinet en charge de la mise à jour du schéma s'est basé sur des données structurelles du réseau (diamètre, matériau), des éléments contextuels (trafic, nature des sols...), de l'analyse des résultats issus de la modélisation hydraulique (pression max et variation de pression) et de l'état de vieillissement des conduites (année de pose, fuites). La vétusté a donc bien été pris en compte.*
- ❖ *M. Jean-Marie DREZET (Echevannes) fait un parallèle de la durée de vie de nos canalisations estimées à 50 ans, avec les centrales nucléaires qui avaient une durée de vie estimée de 25 ans, mais qui fonctionnent encore aujourd'hui.*
- ❖ *M. Maxime GROSHENRY (Tarcenay-Foucherans) reprend et valide les paroles du Président. En effet, il convient de raisonner en tant qu' élu et non pas en tant qu'abonné. Il faut prévaloir l'intérêt collectif, le rôle solidaire du syndicat. Mais effectivement, à quel prix ? Pour certains, cette augmentation aura un impact fort au niveau de leur budget. Mais il faut garder à l'esprit la notion de solidarité.*
- ❖ *M. Anthony FAIVRE (Passonfontaine) demande si le syndicat peut indiquer à quel moment le rendement du réseau serait au niveau du « point de rupture », afin d'investir suffisamment pour maintenir un niveau de rendement correct.
M. le Président précise que le syndicat travaille et investit pour permettre d'avoir une connaissance plus précise de l'état de son réseau, d'où le marché de télégestion vue précédemment. Aujourd'hui, le SIEHL a un taux de rendement bien supérieur au taux prévu par le Grenelle. Et, sans compter les 16 communes de la CUGBM, le syndicat a un taux de rendement de 80%. Ce qui démontre que les travaux entrepris jusque-là par le Comité syndical portent leurs fruits. Il précise qu'aujourd'hui il ne faut pas attendre le point de rupture et anticiper les renouvellements des canalisations.*
- M. le Président demande aux délégués ce qu'il pense d'un tarif cible à 3.50€ TTC.*
- ❖ *M. Charles PICARD (Osse) précise qu'en cette période difficile, le tarif cible de 3,50€ reste conséquent. Une communication en amont dans toutes les communes du syndicat va être nécessaire et primordiale.*
- ❖ *M. Jean-Marie DREZET (Echevannes) dit qu'effectivement, aujourd'hui c'est une double peine pour l'abonné. Tous les prix augmentent. Il indique que c'est la première fois que le SIEHL évoque la nécessité d'appliquer un tarif cible aussi conséquent.*
- ❖ *M. le Président rappelle que le schéma directeur validé en juin 2022, a établi un plan pluriannuel d'investissement conséquent. A l'appui de ce document, le SIEHL a missionné le cabinet KPMG pour déterminer des tarifs cibles possibles. Plusieurs discussions ont eu lieu avec l'Exécutif, le Bureau pour finalement pouvoir présenter des scénarii au Comité Syndical. Effectivement, cette présentation vise à lancer le débat mais également à permettre aux élus ici présents de prendre conscience des enjeux futurs.*

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont d'autres remarques à formuler.
N'ayant aucune question, il les remercie de leur participation.

Il remercie également M. COCHET pour cette présentation claire et précise, et Mme Cécile PERNIN, pour son investissement dans ce dossier.

5.2 Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2023

221219-02

M. le Président rappelle que le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport, tel qu'il figure en annexe de cette synthèse, a pour vocation de présenter au Comité Syndical les orientations financières du SIEHL, précédant le vote budgétaire et de permettre le Débat d'Orientations Budgétaires.

Il se présente selon le plan suivant :

I. LE CADRE REGLEMENTAIRE

II. LA PRESENTATION DE LA STRUCTURE

- **Evolution du périmètre du SIEHL** : les communes adhérentes
- **Gouvernance** : comité syndical et bureau
- **Ressources Humaines** : présentation du personnel
- **Délégation de Service Public** : Exploitant - Contrat d'affermage en cours avec Gaz & Eaux et avenants³

III. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERALE ET SES INCIDENCES SUR LE SIEHL

IV. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

- **Recettes d'exploitation (fonctionnement)** : baisse des recettes
- **Dépenses d'exploitation (fonctionnement)** : maintien des montants budgétisés en 2022
- **Dette** : Etat de la dette sur les années à venir – état et nature des emprunts en cours
- **Recettes d'investissement** : subventions (ZRR : agence de l'eau – taux du conseil départemental) - Participation des communes -Recours à l'emprunt (durées d'emprunts aux durées d'amortissements)
- **Dépenses d'investissement** : reste à réaliser 2022 - Programmation des investissements tels que déterminée dans le schéma directeur.

Le rapport étant transmis en annexe de la convocation, les Orientations Budgétaires font l'objet d'un débat et d'un vote au cours de la réunion du Comité Syndical.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à prendre acte de la tenue du débat.

M. le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption du budget. Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants en application du code général des collectivités territoriales.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).

Il précise que le budget doit être voté dans les deux mois qui suivent la présentation du DOB.

Vu les articles L. 2312-1 du CGCT ;

Vu l'article 13 du règlement intérieur ;

Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7/08/2015 ;

Vu le rapport des orientations budgétaires joint en annexe conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical après en avoir débattu, à l'unanimité prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

5.3 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

221219-03

M. le Président indique que l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Il présente les montants correspondants :

	Crédits ouverts au budget 2022	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2023 (25%)
Chap 23 C/2315	3 566 224€	891 556€

Les délégués du Comité Syndical sont invités à valider la proposition présentée par le Président.

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1et suivants
Vu la délibération du Comité Syndical du 21 février 2022 adoptant le budget primitif 2022
Vu la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2022 adoptant la décision modificative N°1*

Considérant la nécessité d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

	Crédits ouverts au budget 2022	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2023 (25%)
Chap 23 C/2315	3 566 224€	891 556€

6. Ressources Humaines

6.1 Le rapport social unique 2021 (RSU)

M. le Président rappelle aux délégués que le RSU est obligatoire depuis 2021. Il contribue à la définition des Lignes Directrices de Gestion et constitue un outil de pilotage RH et de dialogue social.

Une enquête statistique ayant plusieurs objectifs :

- Connaître l'état de l'emploi territorial à un instant T et suivre ses évolutions dans le temps
- Dialoguer sur les enjeux des ressources humaines des collectivités : => Synthèse présentée au comité technique et en assemblée délibérante
- Valoriser les données RH au sein de chaque collectivité

Les délégués sont invités à prendre connaissance du document transmis avec la convocation.

6.2 Maintien et suppression de poste : avancement de grade

221219-04

M. le Président rappelle que lors du comité syndical du 15 décembre 2020, une délibération a été prise pour maintenir les postes créés par le Bureau syndical et supprimer ceux qui n'étaient plus nécessaires.

Il apparaît qu'une délibération n'a pas été prise en compte la délibération du 29 novembre 2018 du Bureau Syndical créant un poste de rédacteur territorial principal 1ère classe à temps complet

Le Comité syndical est invité à maintenir et supprimer les postes tels que présentés par le Président.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Comité Syndical de maintenir le poste créé par le Bureau, par délibération du 29 novembre 2018, d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe (grade d'avancement) pour assurer les missions d'assistance administrative et comptable.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- *DECIDE la suppression, à compter du 01/01/2023 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe (grade d'origine),*
- *DECIDE de maintenir la création par délibération du Bureau le 29 novembre 2018 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe (grade d'avancement),*
- *PRECISE que les crédits seront prévus au budget 2023.*

7. Questions diverses :

M. le Président propose éventuellement d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité.

- **Défense incendie :** point sur le groupement de commandes du maché « contrôle des poteaux incendie » : résiliation

Mme la 1^{ère} Vice-présidente informe qu'un nouveau marché sera lancé en 2023 pour une réalisation des contrôles en 2024.

Une consultation des communes sera réalisée pour connaître les collectivités intéressées.

- **Travaux de rénovation énergétique du siège du SIEHL**

Suite à la validation en comité Syndical du 21 février 2022 du programme de travaux le cabinet Archicréo a été retenu.

M. le 2^{ème} Vice-Président indique qu'un diagnostic a été réalisé, à l'issu duquel les coûts annoncés pour le niveau Performance ont été présentés nettement supérieurs à l'estimation.

L'exécutif a donc décidé de procéder à la résiliation du contrat avec Archicreo et de travailler sur des travaux en réduisant les perspectives (Niveau BBC) pour rester dans l'enveloppe financière.

- **Calendrier**

Rappel :		
Jeudi 16 février 2023	20h00 (Valdahon)	Comité Syndical (BUDGET)

M. le Président indique que sur proposition d'autres délégués, il est proposé pour 2023 de réunir le Comité en alternant les territoires des 4 EPCI.

Pour se faire, les délégués sont invités à communiquer toutes les salles sur leur territoire qui seraient disponibles pour réunir les délégués selon les critères suivants :

- Commune concernée (commune membre du SIEHL)
- Capacité de 116 personnes
- Equipées en vidéoprojecteur et micro
- Adresse
- Coordonnées (tel et email) de la personne responsable de la location

M. le Président indique que quatre délibérations ont été prises au cours de cette séance :

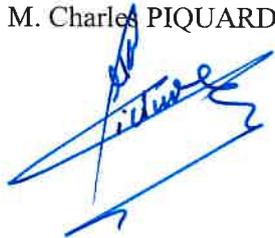
NUMERO	OBJET	
221219-01	Marchés publics : Doublement du feeder : avenant n°1	Approuvée
221219-02	Finances/Budget : Débat d'orientations budgétaires 2023	Approuvée
221219-03	Finances/Budget : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	Approuvée
221219-04	Ressources Humaines : Maintien et suppression de poste : avancement de grade	Approuvée

M. le Président tient à remercier tous les délégués qui sont présents en nombre lors des assemblées. Il remercie également les Vice-Présidents, les membres du Bureau ainsi que les 4 agents pour leur investissement.

M. le Président souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, et les invite à prendre part au vin d'honneur.

La séance est levée à 22h00

Le Secrétaire,
M. Charles PIQUARD



Le Président,
M. Philippe BOUQUET

